

Développement des affaires pour les producteurs de bovins du N.B.

Objectifs:

Un projet pilote d'un an pour l'industrie bovine afin d'améliorer ses capacités de gestion agricole et de comptabilité financière et de satisfaire aux exigences en matière de rapports pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Demandeur admissible:

- Exploitation d'élevage bovin ou ferme mix ayant au moins 10 vaches-veaux ou 20 bovins finisseurs ou élevage à forfait de bovins.

Activités admissibles:

- Honoraires et services professionnels liés à la mise en œuvre d'un système de comptabilité et de rapports de gestion adapté à la ferme pour répondre aux exigences de déclaration d'Agri-stabilité et remplir le rapport de première année pour Agri-stabilité pour un nouveau demandeur ou un demandeur qui revient après une absence de trois ans d'Agri-stabilité.

Niveau d'aide:

- Admissible jusqu'à concurrence de 75 % du coût admissible, jusqu'à concurrence de 3,500 \$.
- La bonification de 10 % pour les nouveaux arrivants ne s'applique pas.
- Les logiciels ne sont pas des articles admissibles.
- Limité à la disponibilité des fonds.

Comment appliquer :

Les clients doivent remplir un formulaire de demande PCA, y joindre toute documentation requise et accompagné d'une quote (comme il est indiqué dans les lignes directrices du programme), puis soumettre le tout au bureau régional du Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) ou directement à l'administrateur du Partenariat canadien pour l'agriculture, Programmes financiers destinés à l'industrie, à la case postale 6 000, à Fredericton, N.-B., E3B 5H1, ou par courriel, à l'adresse CAP.ADMIN@GNB.CA.